



**COMITE SYNDICAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2019 A 10 HEURES 00**

Affichage le 18 juillet 2019 – 5 pages

Le onze juillet deux mille dix-neuf à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17
Nombre de votants, présents et représentés: 15

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Alan CONFESSON
Magdeleine FASOLA
Françoise GERBIER
Elisabeth LEGRAND
Francie MEGEVAND
Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN aux délibérations n°1 et 2
Yann MONGABURU
Michel OCTRU
Marcel REPELLIN

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaire :

Jean-Claude PEYRIN

Suppléant :

Benjamin TROCMÉ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur Ludovic BUSTOS pouvoir à Monsieur Yann MONGABURU
Monsieur Bernard CHARVET pouvoir à Madame Françoise GERBIER
Madame Anne GÉRIN pouvoir à Monsieur Jean-Claude PEYRIN
Monsieur Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à Monsieur Michel OCTRU de la n°3 à la n°9
Madame Delia MOROTÉ pouvoir à Madame Magdeleine FASOLA

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Giovanni CUPANI
Monsieur Jean-Paul TROVERO

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 27/06/2019

Pas d'observation.

Compte rendu succinct adopté à l'unanimité.

- Rapport 2019-06 du Président sur les décisions de Bureau prises par délégation du Comité syndical

Pas d'observation.

Le comité syndical a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.

PROJETS SOU MIS A DELIBERATION DU COMITE

- Délibération n°1 : Nouveaux territoires - Gouvernance des mobilités de la grande région grenobloise – Point d'étape sur la démarche et demande d'adhésion du Grésivaudan au SMTC de l'agglomération grenobloise - RAPPORTEUR : Françoise GERBIER

2DL190122

Interventions de MM. MERMILLOD-BLONDIN, CONFESSON, PEYRIN, Mme GERBIER, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 04 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Mandate le Président pour engager avec les partenaires, les travaux statutaires et délibératifs permettant de faire émerger au 1er janvier 2020 un syndicat mixte SRU qui prendrait la suite du SMTC,
- Décide de donner une suite favorable à la demande du Grésivaudan, qui pourra adhérer au syndicat et lui transférer sa compétence AOM à cette date,
- Décide de financer à hauteur de 15 % du montant total HT les études du schéma multimodal d'offre et de tarification permettant d'aboutir au projet de territoire et à la création du grand syndicat AOM unique cible à l'horizon 2022.

Amendement présenté par M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN :

Ajouter dans le 3^e alinéa de la délibération :

« à l'échelle du bassin de mobilité de l'aire grenobloise », à l'horizon 2022.

Amendement adopté à l'unanimité

Sur la délibération ainsi amendée :

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Suspension de séance à 10h49 pour la prise de parole de Monsieur Francis GIMBERT, Président de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Reprise de séance à 10h55.

- **Délibération n°2 : Politique de déplacements** - Création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Grenoble et Montbonnot, et du pôle d'échanges multimodal "Charmeyran" à La Tronche : modalités de la concertation préalable - *RAPPORTEUR : Yann MONGABURU*

2DL190088

Interventions de MM. MONGABURU, PEYRIN, TROCMÉ, Mme GERBIER.

Suspension de séance à 10h59 pour la prise de parole de Monsieur Francis GIMBERT, Président de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Reprise de séance à 11h00.

Après examen de la Commission Réseau du 04 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Décide d'engager la concertation préalable au projet de BHNS Grenoble-Montbonnot et de PEM Charmeyran, conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités décrites ci-dessus ;
- Autorise le Président du SMTC à procéder à toute formalité nécessaire pour réaliser cette concertation préalable.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°3 : Politique de déplacements** - Avis du SMTC sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - *RAPPORTEUR : Yann MONGABURU*

2DL190102

Intervention de MM. CONFESSON, PEYRIN, Mme FASOLA, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 04 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- D'émettre un avis favorable au projet de SRADDET, sous réserve de prise en compte des demandes de compléments et évolutions exprimées dans la présente délibération, en particulier :
 - L'affirmation, dans le rapport d'objectifs du SRADDET, de l'objectif de pérennisation de la ligne ferroviaire Grenoble-Gap et la modification des cartes du SRADDET sur le ferroviaire pour bien afficher cette liaison interrégionale ;
 - La modification de l'annexe cartographique du SRADDET sur la « carte des grands projets de liaisons supra-régionales » pour y intégrer un objectif d'amélioration de la liaison Lyon-Grenoble avant l'horizon 2030 et y inscrire également le projet de « RER » ferroviaire et l'amélioration de l'étoile ferroviaire grenobloise ;
 - L'ajout, à la liste des projets à enjeux structurants pour le développement régional listés dans la règle 9 du fascicule des règles, les infrastructures et équipements nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'étoile ferroviaire grenobloise et à la réalisation du « RER » ferroviaire grenoblois ;
 - La prise en compte des demandes de modifications d'itinéraires inscrits au réseau routier d'intérêt régional (RRIR) détaillées en annexe.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°4 : Délégation de service public** - Délégation de service public - Réseau de transport urbain - Avenant 9 - *RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND*

2DL190108

Intervention de M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Ressources SMTC du 04 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Décide de prolonger d'un an la durée du contrat de délégation de service dont la nouvelle échéance interviendra le 31 décembre 2021 ;
- Approuve l'avenant 9 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération, portant modification de l'article 2 (durée et prise d'effet), de l'article 20 (contribution financière forfaitaire) et des annexes concernées du contrat de délégation de service public,
- Autorise le Président à signer l'avenant 9 au contrat de délégation de service public en date du 02 mai 2013.
- Approuve le projet de modification des statuts portant prolongation de la durée de vie de la SEMITAG jusqu'au 31 Décembre 2022;
- Autorise les représentants du SMTC au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale Extraordinaire à donner leur accord sur la modification statutaire proposée ci-dessus.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°5 : Réseau Tramway - Investissements - Gros entretien des voies tramway - Programme de travaux 2020/2021 - Validation de l'avant-projet et du montant des travaux - RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND**

2DL190111

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources SMTC du 04 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Approuve les études d'avant-projet aboutissant à un programme de travaux sur la période 2020/2021 dont le coût prévisionnel s'élève à 4 534 400 € HT,
- Décide de lancer toutes les consultations nécessaires à la mise en œuvre et la conduite de ce programme avec notamment la consultation pour la passation du marché de travaux,
- Autorise le Président à engager toute consultation pour la réalisation de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour accompagner les services du SMTC dans le but de travailler sur le futur diagnostic patrimonial des infrastructures tramway, développer et organiser toute action à mettre en œuvre pour pérenniser une gestion patrimoniale dont le périmètre est de plus en plus important du fait du vieillissement des voies ferrées sur le réseau tramway de l'agglomération grenobloise,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°6 : Tarification - Tarification solidaire - Actualisation du guide d'instruction des droits d'accès - RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND**

2DL190096

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources SMTC du 04 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Dit que les personnes dont le droit à l'Aide Médicale d'Etat a été rejeté au motif d'une reconduction des droits à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) pour une nouvelle période d'un an, bénéficient du tarif Pastel 1,
- Dit que les personnes dont le titre de séjour est arrivé à échéance bénéficient du tarif Pastel 1 pour une période transitoire de 6 mois non renouvelable, dans l'attente de l'aboutissement du renouvellement du titre de séjour ou à défaut de l'instruction d'une demande d'AME,
- Approuve l'optimisation de l'accès aux droits pour les personnes allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, dont les droits sont en cours d'instruction, ainsi que les précisions apportées en direction des bénéficiaires de la CMUC et des personnes non allocataires CAF,

- Approuve l'actualisation en ce sens du guide d'instruction pour l'accès aux droits.

Contre : 4 (Mme GERIN, MM. PEYRIN, MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU)

Pour : 11

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°7 : Réseau Tramway - Extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix-L'Etoile - Marché de travaux n° 2018-001 pour réalisation de la plateforme, de la voie ferrée et des massifs L.A.C. (ligne aérienne de contact) - Autorisation au Président à signer l'avenant n°1 - RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND**

2DL190109

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources SMTC du 13 juin 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux « Plateforme-Voie ferrée et massifs LAC » conclu pour la réalisation de l'extension de la ligne A à Pont de Claix-L'Etoile avec l'entreprise COLAS RAIL pour un montant de 290 274,90 € HT portant le montant du marché à 6 400 299,78 € HT et intégrant une prolongation de la durée du marché pour permettre la réalisation des travaux de suppression de la communication Denis Papin à Echirolles,
- Autorise le Président à mettre au point et à signer l'avenant n°1 de ce marché ainsi que tout document relatif à cet objet,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 (Mme GERIN, MM. PEYRIN, MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU)

Pour : 11

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°8 : Accompagnement au changement - Accompagnement au changement de comportement - achats ponctuels d'abonnement ou de prestations auprès du réseau Tag, de Métrovélo et de Citiz - RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND**

2DL190115

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du SMTC du 04 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC approuve les achats ponctuels d'abonnement ou de prestations et autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°9 : Accompagnement au changement - Accompagnement au changement de comportement - organisation de la manifestation "la Virée des Toqués" - RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN**

2DL190117

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du SMTC du 04 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC approuve l'organisation de cet événement – première édition de « la virée des Toqués » et autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Contre : 4 (Mme GERIN, MM. PEYRIN, MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU)

Pour : 11

Conclusions adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.